



## avenant contrat travail et menaces salaire non versé

Par **Salariée888**, le **27/04/2022** à **12:18**

Bonjour

j'ai une question, l'entreprise a mis en place de nouveaux avenants au contrat de travail. Il a été proposé aux salariés de poser leurs questions si besoin. Ce qui a été fait. Cependant aucune réponse n'est apportée et les questions sont ignorées puisque dans les réponses des emails reçus il est dit "il faudrait me renvoyer ton avenant signé car si tu ne signes pas tu ne seras pas payée à la fin du mois". Est ce légal de répondre cela à des salariés ? Est ce considéré comme une sorte de menace ? de chantage ? qui force un peu les gens à signer même si les questions des salariés n'ont pas trouvé de réponses.

merci par avance pour votre aide,

Par **miyako**, le **27/04/2022** à **13:54**

Bonjour,

De quel sorte d'avenant au contrat de travail s'agit il ?? etes vous en CDD, CDI, Temps partiel, temps plein?? de quelle Convention collective dépendez vous? et votre emploi?

Cela permettra de répondre avec précision à votre question.

Cordialement

Par **Prana67**, le **27/04/2022** à **14:00**

Bonjour,

En attendant les précisions demandées plus haut je peux déjà vous dire que de telles menaces sont inacceptables et en aucun cas l'employeur ne peut agir de la sorte.

Avez vous des représentants du personnel ?